

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 9 MARS 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE Jean-Pierre, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE  
**ABSENTS/EXCUSES** : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WLS), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme ROUSSET-GOMEZ

**21 - 02 - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DU CINÉMA « LE PIXEL »**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1410-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L 1120-1 et suivants,

Vu la délibération du 9 juin 2020 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, et donnant délégation à Monsieur le Maire pour convoquer cette entité,

Vu la délibération du 30 juin 2020 constituant la Commission de Délégation de Service Public,

Vu le rapport de l'exécutif présentant les caractéristiques de la délégation du service public de gestion du cinéma municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 juillet 2020,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 23 juillet 2020,

Vu la délibération du 28 juillet 2020 entérinant le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du cinéma et autorisant le lancement de la procédure de mise en concurrence,

Vu le rapport de la Commission de Délégation de Service Public présentant la liste des candidats admis à présenter une offre en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

Vu le rapport de la Commission de Délégation de Service Public portant sur les offres remises par les candidats en date du 19 janvier 2021,

Vu le rapport de Monsieur le Maire présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,

Considérant qu'en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commission de Délégation de Service Public a admis trois candidats à présenter une offre,

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le **15 MARS 2021**

ID : 064-216404301-20210309-21DEL02-DE

Considérant qu'en date du 19 janvier 2021, après analyse des offres, cette Commission a émis un avis favorable à l'initiation de négociations avec le candidat DCPMC Exploitation,

Considérant qu'à l'issue de la phase de négociations, le candidat DCPMC Exploitation a répondu aux attentes de la commune en apportant toutes les garanties financières, techniques et culturelles pour la bonne marche de la gestion du cinéma,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur le choix du délégataire et le contrat,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix pour – 2 abstentions (MM. BERGES, LABENNE) :

- approuve le choix de retenir l'EURL DCPMC Exploitation comme délégataire du service public d'exploitation du cinéma « Le Pixel » ;
- approuve le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public de gestion du cinéma avec l'EURL DCPMC Exploitation et tout document utile à son exécution ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 mars 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le